

Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Stratégie nationale d'approvisionnement en matériel et en services audiovisuels civils

Le 5 juin 2013 Façonner l'approvisionnement ensemble

www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

Table des matières

S	omma	ire	1
1	Ob)	jectif Définition	4 4
2	Cor	ntexte	5
	2.1 2.2	Renseignements sur le marché canadien	5
3	Sor	mmaire de l'analyse	
4	Pla	n d'action	9
	4.1	Préciser les catégories de produits audiovisuels civils	
	4.2 4.3	Méthode d'approvisionnement en services professionnels AV Améliorer et simplifier les instructions concernant l'offre à commandes 14	.12
	4.4	Achat d'accessoires exclusifs	.15
	4.5	Normaliser la durée des offres à commandes concernant le matériel	
		visuel civil	
	4.6	Catalogues de produits	
	4.7	Considérations environnementales	
	4.8	Communication avec l'industrie et les ministères	.19
5	Pro	chaines étapes	.20
Α	nnexe	A – Catégories de matériel audiovisuel civil	.21
Α	nnexe	B – Biens et services exclus de la définition	.22
В	iblioa	raphie	.23

Sommaire

Introduction

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a terminé l'examen du processus d'approvisionnement en matériel audiovisuel (AV) civil et en services AV connexes pour les ministères fédéraux, afin d'établir une stratégie nationale d'approvisionnement. Parmi les éléments clés de l'examen, il y avait l'obtention de la participation des ministères du gouvernement et des fournisseurs afin d'étudier leurs besoins et leurs préoccupations.

Cette stratégie nationale d'approvisionnement en matériel et en services audiovisuels civils sert à continuer d'offrir une approche pancanadienne. Lorsqu'elle sera mise en œuvre, cette approche permettra de faciliter le processus d'approvisionnement et d'en accroître l'efficacité pour tous les intervenants.

Définition

Par matériel audiovisuel civil, on entend le matériel acheté par le gouvernement du Canada (GC) pour des activités où il est essentiel de présenter ou de diffuser des données audio ou vidéo à l'appui des activités d'apprentissage, de diffusion et de déroulement des réunions du gouvernement.

La catégorie du matériel audiovisuel civil comprend des installations fixes, comme l'équipement AV installé dans des salles de conférence, des auditoriums, des salles de classe et des centres de commandement servant lors de présentations audio ou vidéo.

Contexte

Pendant une période de trois ans (EF 2007-2008 à 2009-2010), le gouvernement du Canada a dépensé environ 35 millions de dollars en moyenne par année pour se procurer du matériel audiovisuel civil. Ce chiffre se fonde sur les indicateurs actuels du cube des dépenses, un outil d'analyse des dépenses et de production de rapports sur l'approvisionnement, et couvre 85 p. 100 des dépenses totales du gouvernement.

TPSGC a déterminé que les offres à commandes sont la principale méthode d'approvisionnement pour la majorité des besoins en matière de matériel audiovisuel civil. Ainsi, les ministères peuvent procéder eux-mêmes aux achats en utilisant les instruments d'achat de TPSGC. Dans certains cas, TPSGC acquiert lui-même du matériel audiovisuel civil pour le compte des ministères quand ces derniers dépassent leurs pouvoirs délégués de passation de marchés ou lorsqu'ils ne peuvent pas recourir à un instrument d'achat existant.

L'offre à commandes en matière de produits audiovisuels civils est une liste de produits de série. C'est un mécanisme d'achat simple que les ministères utilisent

pour se procurer la plupart du matériel audiovisuel civil et des services dont ils ont besoin.

En 2011, TPSGC a octroyé 31 offres à commandes régionales et principales (OCRP) pour du matériel audiovisuel civil et des services AV connexes. Ainsi, les ministères ont eu accès à des produits d'environ 220 fabricants.

Le processus de sélection des offres se fonde sur le produit respectant les exigences obligatoires offert au tarif le plus bas.

Analyse de marché

Au Canada, en termes géographiques, l'activité commerciale se concentre en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. En date de 2013, le nombre d'entreprises d'élève à16 022La majorité de ces entreprises sont définies comme étant de petites et moyennes entreprises (PME), et 87 % d'entre elles comptent moins de 10 employés.

Conclusions

On a déterminé que plusieurs processus d'approvisionnement de TPSGC permettent de favoriser la concurrence entre les entreprises canadiennes. Le GC obtient une bonne valeur. Les achats faits dans la catégorie des produits audiovisuels civils sont efficaces. Une étude récente a démontré que le gouvernement obtenait un bon rapport qualité-prix en comparant la tarification des grandes entreprises par rapport aux prix des offres à commandes (OC). La communication avec les ministères et l'industrie est appréciée et devrait être poursuivie.

Durant le processus de consultation, les intervenants ont déterminé les principaux enjeux suivants :

Augmentation de la portée de l'OC

 Les ministères et l'industrie souhaitent que davantage de services professionnels connexes soient ajoutés aux offres à commandes concernant le matériel AV.

Structure de l'offre à commandes

- Selon un petit pourcentage de fournisseurs, le document de demande d'offre à commandes (DOC) est complexe et difficile à comprendre, p. ex. le style linguistique n'est pas clair, sa rédaction est alambiquée et il semble répétitif.
- L'industrie et les ministères souhaitent que les définitions soient améliorées et que les instructions soient simplifiées et précisées à l'aide d'exemples.

 L'industrie demande qu'on permette aux fabricants de désigner des revendeurs dans leur offre et que ces derniers puissent accepter les commandes subséquentes.

Évaluation de l'achat écologique

- L'ajout de produits écologiques a été bien accueilli; cependant, certains fournisseurs ont mentionné des préoccupations concernant le fait qu'ils doivent déployer davantage d'efforts pour obtenir une accréditation écologique et répondre aux demandes de soumissions.
- Les fournisseurs ne pouvaient pas affirmer que l'évaluation des initiatives environnementales d'une entreprise à l'aide d'un système d'étoiles actuel du gouvernement, un système qui évalue les initiatives environnementales des fournisseurs, serait objective, juste et transparente.

Orientation stratégique

TPSGC s'engage à améliorer les services qu'il propose aux ministères, en plus de tirer constamment profit de l'expertise de l'industrie.

TPSGC améliorera le processus d'approvisionnement en matériel et en services audiovisuels civils des manières suivantes :

- Augmenter le nombre de sous-catégories de services professionnels dans le domaine audiovisuel.
- Ajouter des produits dans les catégories, afin de pouvoir répondre aux besoins des ministères d'une manière souple et simplifiée.
- Revoir la limite de commandes subséquentes pour appuyer les besoins et les exigences des ministères en ce qui a trait aux produits et aux installations audiovisuels civils.
- Améliorer la communication avec l'industrie et les ministères en ce qui a trait aux processus d'approvisionnement, p. ex. en ajoutant des définitions, des instructions et des exemples sur la page « Équipement d'audiovisuel » du site achatsetventes.gc.ca.
- Continuer de collaborer avec l'industrie pour trouver de meilleures façons de simplifier la création et la mise à jour de catalogues de produits audiovisuels civils.
- Améliorer les instructions bien rédigées et normaliser la durée des OC à une année assortie d'une prolongation optionnelle d'un an.
- Intégrer des éléments environnementaux appropriés et uniformes.

1 Objectif

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a obtenu la participation de principaux groupes d'intervenants, y compris les ministères et l'industrie, à un examen détaillé du processus d'approvisionnement en matériel audiovisuel (AV) civil et en services AV connexes au nom des ministères. Lors de l'examen, on a décelé des points forts du processus d'approvisionnement actuel. En outre, on a découvert des possibilités qui, si elles sont saisies, s'avéreront bénéfiques pour les ministères, les fournisseurs existants et éventuels, ainsi que l'ensemble de la population canadienne. Plus précisément, des approches normalisées à l'égard de l'approvisionnement devraient accroître la transparence, hausser l'efficacité et assurer sa prévisibilité.

Précisément, les facteurs suivants ont influencé la demande du gouvernement et ont donné lieu à l'examen de TPSGC :

- accroître l'utilisation de la vidéoconférence et de la téléconférence, afin de réduire le coût des déplacements et d'être plus efficace;
- intégrer l'initiative Milieu de travail 2.0¹ en étudiant les possibilités de tirer profit des technologies qui assurent une plus grande mobilité, appuient la collaboration et réduisent les coûts (p. ex. de déplacement). L'objectif de Milieu de travail 2.0 est de créer un milieu de travail moderne qui attirera et maintiendra en poste les fonctionnaires, et leur permettra de mieux servir la population canadienne dans des locaux mieux adaptés, plus écologiques et plus sains. L'équipement audiovisuel est l'une des composantes qui contribueront à l'efficacité générale du milieu de travail du gouvernement;
- le matériel audio et vidéo est utilisé avec l'équipement de vidéoconférence, allant de pair avec la modernisation des salles de conférence;
- la convergence de la technologie (numérique, internet, réseau, etc.) augmente la complexité de l'intégration des différents types d'équipement.

La présente stratégie nationale d'approvisionnement décrit brièvement la stratégie d'approvisionnement en matériel audiovisuel civil et en services AV connexes, selon les possibilités déterminées dans le présent document par les principaux groupes d'intervenants.

1.1 Définition

Par matériel audiovisuel civil, on entend le matériel acheté par le gouvernement du Canada (GC) pour des activités où il est essentiel de présenter ou de diffuser des données audio ou vidéo à l'appui des activités d'apprentissage, de diffusion et de déroulement des réunions du gouvernement.

4

¹ Vous pouvez trouver de plus amples informations sur Milieu de travail 2.0 sur le site : http://source.tpsgc-pwgsc.gc.ca/bi-rp/communiques/c2012-03-29-fra.html

La description du matériel audiovisuel civil, normalisée à l'échelle des six régions de TPSGC, comprend des installations fixes, comme l'équipement AV installé dans des salles de conférence, des auditoriums, des salles de classe et des centres de commandement servant lors de présentations audio ou vidéo.

Le GC a réparti le matériel et les services audiovisuels civils en sept catégories de matériel, en vingt-quatre sous-catégories de matériel, en une catégorie de services professionnels et en cinq sous-catégories de services. Vous trouverez la liste complète de ces catégories à l'annexe A – Catégories de matériel audiovisuel civil.

2 Contexte

2.1 Renseignements sur le marché canadien

En 2011, les ventes canadiennes de matériel audiovisuel pour la maison ont généré 6,6 milliards de dollars. Ce montant représente 80,4 % des 8,2 milliards de dollars générés par le marché des appareils électroniques grand public. Les consoles de jeux représentent le pourcentage restant, soit 19,6 %. Les prévisions sur 5 ans pour l'ensemble du marché anticipent une croissance jusqu'en 2017, où les revenus atteindront 11,6 milliards de dollars. Toutefois, cette croissance sera moins grande que celle de la période 2008-2012 (Datamonitor, 2013). En 2011, le marché canadien ne représentait que 6,9 % de la valeur du marché dans les Amériques. Les chefs de file de cette industrie produisent et vendent leurs produits à l'échelle mondiale. En Amérique du Nord, les fabricants de produits audiovisuels sont souvent des filiales de grandes entreprises étrangères, comme Samsung, Sony, Panasonic, JVC et Pioneer.(Datamonitor, 2013).

Cependant, ces données ne correspondent pas aux données démographiques du Canada, car le nombre d'entreprises s'élève à 16 022. La majorité de ces entreprises sont définies comme étant de petites et moyennes entreprises et 87 p. 100 comptent moins de 10 employés. Seules deux entreprises comptent 500 employés ou plus et sont définies comme de grandes entreprises (Statistiques Canada, 2013). En 2012, la plupart des fabricants, grossistes et distributeurs canadiens se trouvaient en Ontario (39 p. 100), au Québec (20 p. 100) et en Colombie-Britannique (16 p. 100).

Généralement, les facteurs qui ont une incidence sur la demande de matériel audiovisuel civil comprennent les innovations technologiques, les préférences des consommateurs, les cycles économiques, la réglementation gouvernementale et la démographie (Datamonitor, 2013). Les fabricants et les détaillants de matériel audiovisuel se font concurrence, principalement sur le plan du prix, de la technologie, de la qualité et du nom de la marque. En raison de la demande en constante évolution, du court cycle de vie des produits et de la forte concurrence, ils doivent améliorer régulièrement leurs produits et en créer de nouveau. À l'exception des détaillants haut de gamme de matériel

audiovisuel, il est difficile pour les détaillants de se différencier. Les détaillants de produits spécialisés sont en mesure de faire concurrence aux grandes surfaces en se concentrant sur des produits en particulier, en employant du personnel de vente compétent et en offrant un bon service à la clientèle (IBISWorld, 2012; Datamonitor, 2012). Les titulaires affichent une bonne image à laquelle les clients sont souvent fidèles. La forte concurrence, un marché toujours plus restreint et les changements technologiques ont commandé la consolidation de plusieurs secteurs audiovisuels. Voici des exemples de la concurrence dans l'ensemble de l'industrie : les vendeurs d'équipement s'occupent maintenant également de l'installation (et vice-versa), les organisateurs d'événements spéciaux réalisent maintenant des installations permanentes, et les fournisseurs de service de TI ont intégré des applications audiovisuelles comme la vidéoconférence, la télépresence et la signature numérique dans leur fonction (CompTIA, 2012, Marketnews, 2012). De plus, il existe plusieurs produits analogues en raison de la consolidation des marchés. Par exemple, un ordinateur personnel peut être utilisé à la place d'un lecteur CD/DVD ou d'une télévision (IBISWorld, 2012; Marketnews, 2013).

2.2 Aperçu des processus d'approvisionnement

Le matériel audiovisuel civil est un bien obligatoire. Les ministères doivent donc, à ce titre, utiliser les instruments d'achat créés par TPSGC lorsqu'ils acquièrent ces biens et services.

TPSGC achète directement du matériel audiovisuel civil pour le compte des ministères, lorsque ces derniers dépassent leurs pouvoirs délégués de passation de marchés ou lorsqu'ils ne peuvent pas recourir à un instrument d'achat existant, notamment dans le cas où la valeur monétaire du besoin dépasse les limites de l'instrument.

Le processus d'approvisionnement de TPSGC pour le matériel audiovisuel civil est géré centralement par la Division des produits électriques et électroniques du Secteur des achats commerciaux et de la gestion de l'approvisionnement (SACGA). Elle est située dans la région de la capitale nationale.

Les offres à commandes régionales et principales (OCRP) sont le principal outil d'achat, touchant la majorité des transactions commerciales. Même si la région de la capitale nationale ne présente qu'une demande d'offre à commandes dans le cadre de laquelle les soumissions sont évaluées centralement, les offres à commandes sont octroyées par les régions. Ainsi, les six régions proposent des OCRP qui appuient l'accès par les petites et moyennes entreprises et qui tiennent compte de la structure de l'industrie.

Selon les ministères et les fournisseurs, les offres à commandes sont la méthode d'approvisionnement à privilégier pour le matériel audiovisuel civil. Voici pourquoi :

prix fermes établis;

- ministères n'ayant pas à respecter chaque exigence;
- traitement plus rapide des commandes subséquentes;
- achat possible d'une manière rapide et efficace;
- petites et moyennes entreprises bien représentées sur le plan régional;
- souplesse pour répondre aux exigences des ministères, allant d'un article particulier à des fonctionnalités générales;
- méthode d'évaluation prenant en considération la capacité technique et le rabais en pourcentage (prix);
- méthode normalisée (p. ex. évaluation des soumissions et méthodes de sélection des fournisseurs) pour l'évaluation des réponses aux OCRP et des OCRP octroyées qui donnent lieu à l'emploi d'une approche uniforme à l'échelle de TPSGC;
- exigences claires pour une période déterminée;
- faciles à gérer;
- pouvoir accru des ministères de faire directement des achats selon les limites relatives aux commandes subséquentes de l'OC;
- concurrence ouverte et juste pour les fournisseurs existants et éventuels et pour les entreprises de toute taille (différentes exigences en matière de capacité).

Actuellement, les ministères utilisent les OCRP pour leurs besoins dont la valeur ne dépasse pas 200 000 \$ (y compris les taxes et les frais applicables). C'est TPSGC qui s'occupe des biens requis pas couverts par une OCRP ou dont la valeur estimative est supérieure à 200 000 \$. Il affiche une demande de propositions (DP) à cet égard par le moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Les soumissions sont évaluées, et un instrument d'achat est mis en place pour une période d'un an qui peut être prolongée d'une année supplémentaire.

L'utilisation d'arrangement de matière d'approvisionnement (AMA) a été envisagée, mais en raison de la limite de faible valeur, du besoin d'élaborer des spécifications détaillées pour chaque exigence et des commentaires des clients/fournisseurs, on a conclu que l'utilisation des OC était préférable.

Le prix d'une offre à commandes résulte directement d'un processus d'appels d'offres concurrentiel. Ce processus encourage la concurrence par les prix, ce qui permet au gouvernement du Canada d'obtenir le meilleur prix sur le marché. Les offrants sont classés selon qui propose le rabais en pourcentage le plus élevé pour chaque sous-catégorie de fabricant/matériel. L'offrant proposant le rabais en pourcentage le plus élevé se classe au premier rang.

Les ministères ont l'obligation de choisir des produits de l'offrant qui s'est classé au premier rang. Ils doivent documenter tout refus de transiger avec le fournisseur proposant le rabais le plus élevé.

Pour ce qui est des besoins touchant des produits de multiples sous-catégories de fabricants ou de matériel, les ministères peuvent recourir à une méthode déterminant la meilleure valeur globale, afin de déterminer la stratégie de commandes subséquentes la plus pertinente pour l'ensemble de produits requis. Il existe trois approches pour déterminer la meilleure valeur globale : l'approche d'attribution de commande subséquente unique, l'approche d'attribution de multiples commandes subséquentes et l'approche d'attribution de commandes subséquentes mixtes.

3 Sommaire de l'analyse

Version préliminaire de la stratégie acceptée

On a reçu des commentaires positifs des clients et de l'industrie sur les processus d'approvisionnement. Ces derniers ont indiqué que dans l'ensemble, les catégories et les sous-catégories sont généralement claires. Les ministères ont fait valoir que l'ajout de services professionnels connexes leur est très utile.

Selon une très grande majorité de répondants, le processus d'autorisation révisé ajouté à la demande d'offre à commandes (DOC) pour le matériel audiovisuel civil en 2011-2012 décrivait clairement le processus pour obtenir des articles audiovisuels civils qui ne figurent pas au catalogue.

La communication avec les ministères et l'industrie est appréciée. TPSGC continuera de solliciter régulièrement la participation des clients et des fournisseurs.

Préoccupations mentionnées

Clarté de l'offre à commandes

Selon un petit pourcentage de l'industrie et des ministères, des sections du document DOC sont complexes et peu claires.

L'industrie et les ministères souhaitent que les définitions comportent des exemples d'accessoires, d'articles non admissibles et des produits AV n'apparaissant pas sur la liste qui sont admissibles selon le processus d'exception, afin d'aider à assurer le respect des exigences de l'OC

L'industrie et les ministères ont déterminé qu'il faut simplifier et préciser le tout grâce à des exemples, plus particulièrement dans les domaines suivants : les instructions concernant le tableau de présentation de l'offrant de la DOC; la manière dont TPSGC établit actuellement des catalogues; comment déterminer l'approche axée sur les commandes subséquentes la plus pertinente pour établir la meilleure valeur globale; comment choisir des fournisseurs en fonction de différentes approches axées sur les commandes subséquentes; comment utiliser le processus d'exception pour les articles autres qu'AV apparaissant sur la liste; comment le sommaire de classement fonctionne-t-il pour un produit donné; comment chercher le sommaire de classement.

Portée et structure de l'OC

Certains ministères et représentants de l'industrie souhaitent ce qui suit :

- que du matériel audiovisuel additionnel (p. ex. mobilier pour matériel AV) et des services professionnels (p. ex. formation) soient ajoutés aux offres à commandes concernant le matériel AV;
- que la limite de commandes subséquentes dans le cadre d'une offre à commandes soit augmentée afin de permettre à l'équipement et à la main d'œuvre d'appuyer des installations plus importantes.

En outre, l'industrie suggère que les fabricants puissent présenter des offres comprenant des revendeurs désignés et des revendeurs en mesure d'accepter des commandes subséquentes.

TPSGC n'aura pas recours aux catalogues en ligne des sites de fabricants ou des détaillants puisque la plupart d'entre eux n'en offrent pas. Le manque d'uniformité des différents sites web de chaque fabricant peut présenter un problème pour le client qui les consulte.

TPSGC a étudié la possibilité d'adopter une approche d'impartition dans le cadre de laquelle un fournisseur serait responsable de fournir tous les produits et services connexes. Il pourrait suggérer des solutions et acheter les produits de l'industrie, possiblement à partir d'une liste de fournisseurs qualifiés. L'industrie a indiqué qu'elle est préoccupée par cette approche. Un grand pourcentage d'intervenants s'y oppose. Par conséquent, TPSGC n'adoptera une approche d'impartition pour le matériel audiovisuel.

Achats écologiques

L'ajout de produits écologiques a été bien accueilli; cependant, certains fournisseurs ont mentionné des préoccupations concernant le fait qu'ils doivent déployer davantage d'efforts pour obtenir une accréditation écologique et répondre aux demandes de soumissions. Les fournisseurs ne peuvent pas affirmer que l'évaluation des initiatives environnementales d'une entreprise à l'aide d'un système d'étoiles du gouvernement serait objective, juste et transparente.

4 Plan d'action

Le fondement du plan d'action est l'adoption d'une stratégie d'améliorations continues. TPSGC améliorera le processus d'achat pour le matériel audiovisuel (AV) civil et les services AV connexes en assurant un suivi des éléments stratégiques suivants :

 augmentation du nombre de services professionnels audiovisuels qu'on peut se procurer par le biais de l'OC. Ces services permettront d'appuyer et d'augmenter le cycle de vie du produit (reconfiguration, formation);

- augmentation des limites des commandes subséquentes afin d'appuyer
 l'augmentation de la portée des besoins des ministères fédéraux en ce qui a trait au matériel et aux installations audiovisuels civils;
- l'ajout de produits dans la demande dans la demande d'offre à commandes (DOC) de produits AV pour veiller à ce que les besoins des ministères soient comblés d'une manière souple et simplifiée;
- amélioration de la communication avec l'industrie et les ministères en ce qui a trait aux processus d'approvisionnement, p. ex. en ajoutant des définitions, des instructions et des exemples à la page consacrée aux produits audiovisuels sur le site achatsetventes.gc.ca;
- collaboration continue avec l'industrie, afin de trouver de meilleures façons de simplifier l'élaboration et la mise à jour du catalogue de produits AV:
- amélioration des instructions écrites et normalisation de la durée des OC à un an avec la possibilité de la prolonger d'une année additionnelle;
- intégrant des éléments environnementaux appropriés et uniformes.

Chaque élément stratégique est repris plus en profondeur dans cette stratégie (voir les sections 4.1 – 4.8).

De plus, TPSGC poursuivra son engagement auprès de l'industrie afin que le gouvernement du Canada comprenne mieux les besoins plus importants et plus complexes à l'avenir et qu'il puisse les anticiper. Un exemple typique serait que le gouvernement réaménage ses lieux de travail pour tirer parti de nouvelles technologies dans différentes salles de conférence. Afin que le gouvernement exécute ses plans, il faudrait répondre aux besoins suivants :

- nouveaux aménagements de l'immeuble, comme réaliser des rénovations majeures ou aménager de nouveaux immeubles;
- prestation de services d'évaluation des biens dans les cas où l'équipement peut être réutilisé;
- gestion plus efficace des besoins dépassant la limite des commandes subséquentes alors que la technologie numérique et l'Internet deviennent plus intégrés à l'échelle des réseaux.

Dans le cadre du plan de communication de cette stratégie, TPSGC rencontrera les ministères fédéraux afin de comprendre leurs besoins et harmoniser les solutions d'approvisionnement avec les demandes futures (voir Section 4.8 : Communications avec les représentants de l'industrie et les ministères fédéraux).

4.1 Préciser les catégories de produits audiovisuels civils

Orientation stratégique

TPSGC précisera périodiquement les catégories et sous-catégories de produits audiovisuels civils, afin qu'elles reflètent les percées technologiques. On peut aussi modifier les catégories afin de simplifier la définition des besoins et le processus d'acquisition pour les fournisseurs et les ministères.

En raison des commentaires remis par les ministères concernant le matériel AV et les services professionnels offerts, les sous-catégories suivantes seront ajoutées à la DOC concernant des produits audiovisuels civils en 2013-2014 :

- lutrins AV;
- formation AV à l'intention des ministères qui ont fait installer du nouveau matériel AV (formation des formateurs) ou qui ont du matériel moins récent (nouveaux employés);
- réimplantation de produits AV. Cela permettra aux ministères de passer une commande subséquente pour un service afin de réimplanter des produits AV. Il s'agit d'un avantage sur le plan environnemental, car les clients peuvent réutiliser l'équipement AV actuel.

La précision des descriptions de certains produits et services a été réalisée.

Contexte

Grâce à l'offre à commandes en matière de produits audiovisuels (OCAV), les ministères ont accès à une plus grande variété de produits audiovisuels civils. Il est important de respecter la portée des produits audiovisuels et de ne pas inclure d'autres produits, comme l'équipement de réseautique, l'informatique ou le mobilier.

Changements mis en œuvre

La DOC concernant des produits audiovisuels civils de 2011-2012 comprenait des catégories révisées de matériel et de services. Les ministères et les fournisseurs ont bien accueilli les sept principales catégories de matériel, les 24 sous-catégories de matériel, la catégorie principale de services professionnels et les cinq sous-catégories de service.

On a reçu la demande de retirer les caméras vidéo de l'OC existante. Les caméras vidéo et les caméscopes continueront de faire partie de l'OCAV, tandis que les efforts déployés pour créer une offre à commandes distincte reproduisent le processus administratif touchant un petit nombre d'exigences générales en matière de produits AV.

Toute tentative visant à modifier les catégories des offres à commandes pour du matériel audiovisuel afin d'y intégrer tous les produits numériques possibles de réseau engendrerait un chevauchement avec d'autres catégories, nuisant ainsi aux mécanismes et aux stratégies d'achat existants. Les achats de produits de réseau comme la vidéoconférence ont été confiés à Services partagés Canada (SPC). La vidéoconférence, dont SPC est responsable, ne fait pas partie de la catégorie du matériel audiovisuel bien que ce dernier peut être utilisé avec les systèmes de vidéoconférence. Actuellement, TPSGC continue de gérer les OC

de vidéoconférence. TSPGC et SPC continueront de rechercher les moyens les plus efficaces pour l'achat de matériel de vidéoconférence afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de façon à ce qu'il puisse mieux fournir les services au nom de la population canadienne.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Les nouvelles sous-catégories suivantes seront ajoutées au matériel et aux services professionnels admissibles dans le cadre de l'OCAV. • lutrins AV;	EF 2013-2014
 formation AV – à l'intention des ministères qui ont fait installer du nouveau matériel AV (formation des formateurs) ou qui ont du matériel moins récent (nouveaux employés); 	
réimplantation de produits AV. Cela permettra aux ministères de passer une commande subséquente pour un service afin de réimplanter des produits AV. C'est très avantageux sur le plan environnemental, car les clients peuvent réutiliser l'équipement AV actuel.	
Les catégories et sous-catégories de produits audiovisuels seront adaptées s'il y a lieu, afin de tenir compte des technologies changeantes et des responsabilités interdivisionnelles.	En cours
Poursuivre les consultations avec les ministères et l'industrie concernant le matériel AV et les services, afin de pouvoir déterminer et aborder les domaines exigeant d'autres rajustements.	En cours
Le GC prévoit que davantage d'équipement audiovisuel sera connecté au réseau. TPSGC doit faciliter l'engagement entre les ministères et l'industrie afin de s'assurer que les exigences plus importantes ou complexes seront harmonisées à la capacité de l'industrie.	En cours

4.2 Méthode d'approvisionnement en services professionnels AV

Orientation stratégique

TPSGC étudiera la possibilité de conclure un arrangement en matière d'approvisionnement pour des services professionnels audiovisuels civils, afin de permettre à l'industrie d'aider les ministères à élaborer des solutions AV qui remplaceront l'OCAV actuelle.

Actuellement, les ministères attribuent leurs propres contrats de service pour les travaux de conception. D'ici là, les ministères peuvent recourir à l'OCAV pour obtenir des services professionnels AV et choisir le fournisseur en fonction du prix. En vertu de l'OCAV, il est possible d'acheter des services professionnels, avec ou sans matériel visé par l'OCAV, d'une valeur maximale de 25 000 \$, taxes incluses, pour répondre à un seul besoin.

TPSGC créera des gabarits génériques qui seront affichés sur le site achatsetventes.gc.ca, afin d'aider les ministères à rédiger l'énoncé des travaux, et à définir leurs exigences en ce qui a trait aux services professionnels audiovisuels civils.

Exceptions – demande d'autorisation

La partie du besoin consacrée aux services d'installation ne doit pas dépasser 50 p. 100 de la valeur de l'ensemble du matériel acquis. Cependant, les ministères peuvent demander une demande d'autorisation à l'autorité de l'OC en ce qui concerne les services d'installation dépassant 50 p. 100.

Tarifs de services

Les offrants devront encore fournir le taux de main-d'œuvre horaire pour les services professionnels AV. Les factures doivent préciser tous les services professionnels correspondant à des livrables prédéterminés.

On encouragera les ministères à comparer le taux de main-d'œuvre à celui des détenteurs d'offre à commandes. À cet égard, TPSGC créera un outil permettant de comparer le tarif des services professionnels fournis par les détenteurs d'OC. Lorsqu'il sera prêt, cet outil de comparaison sera remis aux ministères quand ils en feront la demande.

Contexte

Les ministères n'ont pas tous les mêmes connaissances de base en ce qui a trait aux éléments dont il faut tenir compte lors de l'étude d'une solution AV. Pour répondre à ce besoin, on a ajouté la catégorie des services professionnels AV à la DOC concernant les produits audiovisuels civils de 2011-2012. Les ministères qui ont besoin d'aide pour formuler leurs besoins doivent maintenant demander aux détenteurs d'offre à commandes de les conseiller.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
TPSGC créera un gabarit d'énoncé des travaux AV	
générique pour les ministères. Il sera affiché sur la page	EF 2013-2014
consacrée aux produits AV du site achatsetventes.gc.ca.	

TPSGC créera, à l'intention des ministères, un outil de comparaison des taux des services professionnels des détenteurs d'offre à commandes à l'étranger. Les ministères pourront l'obtenir lorsque l'autorité de l'OC en fera la demande.	EF 2013-2014
Déterminer la participation du centre de services partagés en ce qui a trait au matériel audiovisuel civil et aux services AV connexes.	EF 2013-2014
Étudier un arrangement en matière d'approvisionnement pour permettre aux fournisseurs de créer des solutions à l'intention des ministères (tirer profit de l'expertise de l'industrie).	EF 2013-2014

4.3 Améliorer et simplifier les instructions concernant l'offre à commandes

Orientation stratégique

TPSGC continuera d'atténuer la complexité et le chevauchement sur le plan du contenu et de la structure de l'offre à commandes en matière de produits audiovisuels (AV) civils, afin de veiller à ce que les instructions soient claires et concises.

Selon les suggestions faites par les ministères et l'industrie, TPSGC apportera les changements suivants à la demande d'offre à commandes (DOC) future pour des produits audiovisuels civils :

- accroître la limite de commandes subséquentes, la faisant passer de 200 000 \$ à 300 000 \$ (y compris les taxes et les frais applicables);
- continuer de préciser les procédures spécifiques pour les ministères et les fournisseurs;
- continuer de préciser les instructions d'une manière logique et systématique, en ayant recours à des annexes pour fournir davantage de détails;
- continuer de simplifier les instructions sur la manière d'appliquer les approches d'attribution de commandes subséquentes, comme la commande subséquente unique, les commandes subséquentes multiples ou celles mixtes;
- définir les termes « non admissibles » et « accessoires » en proposant des exemples;
- permettre aux fabricants de présenter un prix, de définir des rabais et de désigner des revendeurs;
- préciser l'information requise dans le cadre de soumissions concernant des articles n'apparaissant pas sur la liste;
- ajouter les modalités concernant les frais de déplacement qui seront restreints aux déplacements requis pour offrir les services d'installation de produits AV ou les services de formation sur ces produits.

Ces éléments profiteront aux fournisseurs et aux clients.

Contexte

Beaucoup de questions peuvent surgir lorsqu'on utilise une offre à commandes pour l'achat de matériel audiovisuel (OCAV). Fournir suffisamment de renseignements pour s'assurer que les directives sont claires sans rendre le document trop complexe peut s'avérer un défi. Chaque année, on apporte des améliorations au document en fonction des questions reçues.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Améliorer le format et le contenu de la DOC concernant	EF 2013-2014
des produits audiovisuels civils de la manière déterminée	
ci-dessus.	
Continuer d'améliorer le format et le contenu de la DOC	En cours
selon les besoins.	
TPSGC fournira des exemples concrets de la manière	
dont chacune des méthodes d'approvisionnement selon	EF 2013-2014
la meilleure valeur globale s'appliquerait dans une	
situation où on souhaite acheter des produits AV civils	
avec intégration, ainsi que le moment où elles	
s'appliqueraient. Ces exemples seront ajoutés à la page	
des produits AV du site achatsetventes.gc.ca.	
Poursuivre les consultations avec les ministères et les	
fournisseurs concernant la convivialité et la clarté de la	En cours
DOC et de l'offre à commandes. Cela permettra de	
déterminer et d'aborder les domaines exigeant des	
rajustements.	
Poursuivre les consultations concernant la convivialité et	En cours
la clarté de la DOC et de l'offre à commandes, afin	
d'accroître la clarté des instructions des OC futures	
concernant des produits audiovisuels civils.	

4.4 Achat d'accessoires exclusifs

Orientation stratégique

Offrir davantage de souplesse sur le plan de l'offre à commandes concernant des produits audiovisuels civils (OCAV) en achetant des accessoires exclusifs avec l'appareil principal ou dans le cadre d'une commande subséquente sans que ces accessoires accompagnent un appareil principal. Ce nouveau processus a été lancé dans l'OCAV de 2011-2012. Selon les commentaires reçus des ministères, le processus fonctionne bien.

Contexte

Par accessoire exclusif, on entend un article considéré comme un article secondaire ou supplémentaire et destiné spécialement, selon son fabricant, à

être utilisé sur des appareils de base de ce même fabricant. Tout article désigné comme accessoire doit être exclusif (fabriqué par le même fabricant) à un produit principal ou à une gamme de produits principaux répertoriés dans les catalogues de produits, comme les haut-parleurs d'un tableau interactif qui ne sont pas vendus pour d'autres applications. Parmi les autres exemples d'accessoires exclusifs admissibles, on compte les appareils fonctionnels pour personnes malentendantes de la principale catégorie, les microphones pour délégués et les systèmes d'interprétation.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Simplifier les procédures de l'OCAV pour les accessoires	En cours
exclusifs en veillant à ce que les ministères et les offrants	
les respectent.	
Consulter les ministères et les fournisseurs concernant	EF 2013-2014
les processus d'obtention d'accessoires audiovisuels	
civils dans le cadre de l'OCAV, afin de déterminer les	
domaines exigeant des rajustements.	
Étudier et réviser le processus relatif aux accessoires AV,	En cours
afin de veiller à fournir des instructions claires et concises	
pour chaque OCAV.	

4.5 Normaliser la durée des offres à commandes concernant le matériel audiovisuel civil

Orientation stratégique

La durée des OC sera établie à un an par TPSGC et il sera possible de la prolonger d'un an. Grâce à la période optionnelle, le gouvernement du Canada pourra lancer un nouvel appel d'offres s'il y a lieu. Cette période s'est appliquée aux OCAV de 2011-2012. L'industrie l'a grandement appréciée.

Contexte

La durée des OC était récemment d'un an, car les produits audiovisuels faisaient l'objet d'un examen.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Dans les offres à commandes futures, on normalisera	EF 2013-2014
une durée d'une année fixe avec une année de	
prolongation optionnelle.	
Consulter les ministères et les fournisseurs concernant la durée de l'OCAV, afin de déterminer s'il faut la rajuster.	En cours

4.6 Catalogues de produits

Orientation stratégique

TPSGC simplifiera le processus de présentation de catalogue, et améliorera la façon dont ces données sont remises aux ministères.

TPSGC collaborera avec l'industrie, afin de créer un processus plus efficace pour présenter et mettre à jour les produits et les prix.

TPSGC continuera de collaborer avec les ministères, afin de veiller à ce que les outils de catalogue (p. ex. la feuille de calcul résumant le classement des offrants et les catalogues de produits en format PDF) soient accessibles au moment opportun, et présentent l'information dans un format accessible et facile à comprendre. Il faudra réévaluer les outils, afin de s'assurer qu'ils proposent des fonctions de recherche et de comparaison appropriées.

Contexte

Les catalogues de produits de l'OC pour l'achat de matériel audiovisuel sont issus d'un processus d'appel d'offres entièrement concurrentiel et transparent et sont créés à partir des listes de prix des fabricants.

Le gouvernement du Canada n'achète pas tous les produits à partir des listes de prix des fabricants, car ces dernières ne se limitent pas aux produits audiovisuels civils. En raison du volume élevé de produits offerts, TPSGC doit restreindre le catalogue aux produits AV uniquement.

TPSGC s'engage à collaborer avec l'industrie, afin d'étudier les outils qui permettront d'améliorer la capacité des ministères à recourir aux instruments d'achat. En simplifiant l'accès aux données de produits accessibles dans les offres à commandes, les ministères auront plus de facilité à rechercher des articles, et à supprimer les facteurs irritants associés à l'incapacité de trouver des produits.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Déterminer une stratégie pour simplifier la façon dont les	En cours
fournisseurs présentent les données sur le produit,	
mettent à jour le catalogue, et améliorent la présentation	
à l'intention des ministères.	

4.7 Considérations environnementales

Orientation stratégique

TPSGC appuiera les nouvelles technologies environnementales, et fera preuve d'un leadership dans le domaine de l'environnement, en encourageant les fournisseurs et les ministères à utiliser des biens, des services et des processus

respectueux de l'environnement, tout en tentant d'atteindre un équilibre entre les besoins des ministères, la capacité des fournisseurs et l'obtention d'une valeur pour la population canadienne.

TPSGC continuera d'étudier toutes les considérations et normes environnementales applicables, et l'utilisation de produits écologiques dans le cadre du processus d'approvisionnement en produits audiovisuels civils. Ainsi, l'initiative en matière de durabilité du gouvernement sera appuyée. En intégrant graduellement les considérations environnementales appropriées et uniformes aux documents d'appels d'offres et aux contrats concernant les produits AV civils pendant une période de cinq ans, les ministères et les fournisseurs pourront s'adapter aux exigences changeantes, et collaborer avec TPSGC pour définir de manière plus adéquate la capacité.

On demandera aux fournisseurs de répondre à un questionnaire. Selon leur niveau d'efforts en matière de protection environnementale, on leur attribuera des points et ils recevront une cote d'une à trois étoiles. Les fournisseurs devront indiquer les biens respectueux de l'environnement qu'ils offrent. Les ministères pourront ensuite prendre en considération cette information lorsqu'ils choisissent des produits.

En ce qui a trait aux frais environnementaux, le coût sera compris dans le prix du matériel acheté. Il n'apparaîtra pas de manière distincte dans les soumissions ou sur les factures.

Contexte

Cette stratégie nationale d'approvisionnement a pour objectif d'accroître la sensibilisation aux enjeux environnementaux auprès des fournisseurs, et de montrer que le gouvernement du Canada met en œuvre sa *Politique d'achats écologiques*. Pour obtenir des détails, allez à http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html

En créant et en intégrant des considérations environnementales appropriées et uniformes aux documents d'appels d'offres et aux contrats concernant les produits AV civils, TPSGC proposera aux ministères des instruments d'approvisionnement efficaces dont ils peuvent se servir pour répondre à leurs besoins en vertu de la Politique d'achats écologiques, et atteindre leurs objectifs en vertu de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Les instruments d'approvisionnement en matériel audiovisuel civil que TPSGC a mis en place comportent des considérations environnementales.

Pendant les premières années suivant le lancement de la stratégie, TPSGC continuera de recueillir de l'information sur les fonctions écologiques, de déterminer les pratiques d'approvisionnement écologiques en cours d'élaboration, et de définir les possibilités futures en ce qui a trait aux produits, aux services ou aux entreprises sur le plan de l'écologisation.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Intégrer graduellement, pendant une période de cinq ans, des considérations environnementales appropriées et uniformes aux documents d'appels d'offres et chercher à déterminer les avantages.	En cours
Veiller à ce que la cote (étoiles) de chaque offrant soit déterminée, tout comme les produits écologiques qu'ils proposent dans l'offre à commandes concernant du matériel AV respective.	EF 2013-2014
Déterminer des critères environnementaux, les intégrer aux DOC au cours des 5 prochaines années, et les surveiller.	En cours
Déterminer des critères environnementaux cotés numériquement et les intégrer à une DOC lors de la cinquième année d'existence de la stratégie.	EF 2016-2017
Déterminer des critères environnementaux cotés numériquement et obligatoires additionnels et les intégrer aux DOC futures.	En cours

4.8 Communication avec l'industrie et les ministères

Orientation stratégique

TPSGC continuera d'assurer l'engagement des ministères et de l'industrie. Des périodes de consultation pourraient être organisées lorsque la collecte de commentaires aura le plus d'importance, par exemple lorsqu'on considère apporter des changements à la méthode d'approvisionnement en produits audiovisuels civils. À ce moment, on recueillerait les commentaires de l'industrie par le moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement et ceux des ministères par le moyen de GCpedia.

TPSGC améliorera la communication en publiant davantage de données sur les produits AV sur le site achatsetventes.gc.ca, site auquel l'industrie et les ministères ont accès. En réaction aux commentaires reçus, TPSGC créera et fournira des renseignements supplémentaires, dont, sans en exclure d'autres :

- des définitions et des exemples pour chaque sous-catégorie;
- des réponses aux questions fréquemment posées;
- des exemples illustrant les approches d'attribution des commandes subséquentes et les motifs permettant de déterminer l'approche qui propose la meilleure valeur globale dans un scénario particulier;
- une description et des exemples des méthodes utilisées pour déterminer à qui on peut octroyer des offres à commandes;
- des instructions, avec exemples à l'appui, sur la manière de consulter le sommaire du classement;

- un gabarit d'énoncé des travaux particulier au domaine de l'AV;
- une formation particulière sur les OCAV à l'intention des ministères.

TPSGC assurera la participation de l'industrie et des ministères, et prendra part à des symposiums sur la technologie, afin de mieux comprendre la nouvelle technologie, ainsi les besoins futurs et l'orientation de l'industrie.

Contexte

TPSGC a formé une bonne relation avec l'industrie et les ministères. La consultation est un mécanisme de communication clé afin de recueillir les commentaires des ministères et de l'industrie. Ces derniers sont heureux d'avoir l'occasion de fournir leurs commentaires. Ils ont demandé à TPSGC qu'il poursuive les consultations, officielles ou non selon les besoins.

TPSGC reçoit fréquemment des questions sur le processus relatif aux produits AV. Le fait de fournir de l'information dans un format facilement accessible améliorera la communication (et son uniformité) avec l'industrie et les ministères.

Plan de mise en œuvre

Voici le plan de mise en œuvre de TPSGC :

Activités	Échéancier
Préparer la page consacrée aux produits AV sur le site	EF 2013-2014
achatsetventes.gc.ca.	
Coordonner la publication du contenu sur les produits AV	EF 2013-2014
sur le site achatsetventes.gc.ca.	
Consulter les ministères et l'industrie concernant les	En cours
méthodes de communication existantes.	
Adapter les méthodes de communication en fonction de	En cours
l'industrie et des ministères s'il y a lieu.	
Améliorer la page consacrée aux produits AV sur le site	En cours
achatsetventes.gc.ca s'il y a lieu.	
Prendre part à des salons professionnels de l'industrie,	
afin de communiquer avec l'industrie, d'accroître ses	EF 2015-2016
connaissances sur les produits et de comprendre les	
tendances futures. Rajuster les DOC en conséquence,	
afin de répondre aux besoins futurs du GC.	

5 Prochaines étapes

La SNABS d'audiovisuels civils sera revu et mise à jour périodiquement. Cette stratégie jette les bases pour de nouvelles améliorations relatives à la gestion de l'approvisionnement en biens et en services d'AV en tant que levier pour appuyer l'avantage socio-économique du Canada. Dans des versions à suivre, TPSGC élaborera de nouvelles perspectives de soutien stratégique pour le développement en audiovisuels civils.

Annexe A – Catégories de matériel audiovisuel civil

Catégories de matériel audiovisuel			
Principales catégories de matériel (7)	Sous-catégories (24)		
1) Matériel audio	 Microphones, microphones sans fil Lecteurs et enregistreurs Chaîne audio et haut-parleurs Systèmes de microphone délégués et d'interprétation 		
2) Audio/vidéo	 5) Matériel de production et d'édition 6) Traitement et commutation de signaux 7) Interfaces et contrôleurs 8) Mélangeurs 9) Amplificateurs et amplificateurs MIDI 10) Récepteurs et syntoniseurs 		
3) Matériel vidéo	 11) Caméscopes 12) Caméras vidéo professionnelles 13) Accessoires pour caméra vidéo (spots de caméra (incorporés), objectifs et supports de caméra seulement) 14) Lecteurs et enregistreurs 		
4) Téléviseurs et écrans	 15) Téléviseurs de type grand public 16) Moniteurs industriels 17) Écrans tactiles 18) Vidéomosaïques, fenêtrage à images multiples 19) Tableaux blancs interactifs 		
5) Projecteurs	20) Projecteurs de données et de vidéo		
6) Systèmes de contrôle	21) Systèmes de contrôle et d'automatisation		
7) Autre matériel	22) Écrans de projection23) Baies et cadres de baie génériques24) Socles génériques		
Catégories de servi	ces professionnels audiovisuels		
Principale catégorie de service (1)	Sous-catégories (5)		
1) Services professionnels	 Main-d'œuvre pour l'installation (de base) Programmation des systèmes (certifiée) Consultation préliminaire des besoins Conception des systèmes Systèmes de conception assistée par ordinateur (CAO) 		

Annexe B - Biens et services exclus de la définition

Cette stratégie ne comprend pas les biens et services suivants :

- matériel audiovisuel destiné spécifiquement aux applications militaires, industrielles, médicales ou scientifiques;
- soutien technique;
- équipement loué;
- équipement de télécommunications et de communications vocales comme les systèmes de téléconférence; les systèmes de radiotéléphonie, de répartition, d'interphone et autre équipement connexe, etc.;
- moniteurs d'ordinateur de n'importe quel format;
- · ordinateurs et logiciels;
- produits personnalisés de toutes sortes;
- haut-parleurs d'ordinateur de bureau;
- caméras d'ordinateur, caméras de communication, caméras dotées de fonctions de pivotement horizontal et d'inclinaison verticale, ainsi que d'un zoom et caméras de réseau;
- signalisation numérique;
- chevalets, tableaux copieurs et tableaux à feuilles;
- concentrateurs FireWire:
- meubles et consoles (sauf lutrins);
- caméras d'imagerie (informatiques, médicales et industrielles);
- · téléphone IP (protocole Internet) avec fonctions vidéo;
- · trousses et paquets divers;
- appareils écran-clavier-souris (KVM), sauf exception;
- licences;
- projecteurs de cinéma et équipement de studio;
- produits combinés clavier-souris;
- tableaux blancs non électroniques;
- ordinateurs bloc-notes et ordinateurs portatifs;
- accessoires de rétroprojecteurs;
- équipements et accessoires photographiques:
- équipement de sécurité et de surveillance;
- serveurs, logiciels, support d'enregistrement (à part les exemptions);
- composants et systèmes de vidéo en continu et de diffusion sur le Web;
- téléviseurs, moniteurs et afficheurs de moins de 24 po (à part les exemptions);
- concentrateurs USB (bus série universel);
- équipement de vidéoconférence;
- systèmes de téléconférence sur le Web;
- commandes du clavier et de la souris avec ou sans fil;
- poste de travail et ordinateurs de bureau.

Bibliographie

Agence des services frontaliers du Canada. <u>Tarif des douanes.</u> Le 6 octobre 2010. Le 1^{er} juin 2010. <u>http://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/tariff-tarif/menu-fra.html</u>

CompTIA. Audiovisual Integration Opportunities: A Practical Guide for Solution Providers. 2012. PWGSC. March 18, 2013.

http://www.comptia.org/documents/MDOC_STORAGE/Quick_Start_Guide_Audiovisual_Integration_onine_2038-US.pdf

Datamonitor. Consumer Electronics in Canada. Février 2012. TPSGC. Le 21 février 2013.

Datamonitor – Global Photographic Products. Mars 2010.

IBISWorld. "Audio and Video Equipment Manufacturing in the US". Rapport sur l'industrie d'IBISWorld. Décembre 2012. TPSGC. Le 21 février 2013.

IBISWorld. "Camera & Film Wholesaling in the US". Rapport sur l'industrie d'IBISWorld. Décembre 2012. TPSGC. Le 4 avril 2013.

IBISWorld. Audio & Video Equipment Manufacturing in the US: 33431.

Industrie Canada. <u>Statistiques relatives à l'industrie canadienne. Fabrication de matériel audio et vidéo (SCIAN 3343).</u> Le 17 août 2011. Industrie Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le 22 août 2011. http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic/cis-sic.nsf/IDE/cis-sic3343etbf.html

Industrie Canada. <u>Statistiques relatives à l'industrie canadienne. Grossistes-distributeurs de matériel de divertissement au foyer (SCIAN 41421).</u> Le 17 août 2011. Industrie Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le 22 août 2011.

http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDE/cis-sic41421etbe.html

Industrie Canada. <u>Statistiques relatives à l'industrie canadienne. Grossistes-distributeurs de matériel et fournitures photographiques (SCIAN 41443).</u> Le 17 août 2011. Industrie Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le 22 août 2011.

http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDE/cis-sic41443etbe.html

InfoComm International. 2010 InfoComm Global AV Market Definition and Strategy Study. Le 1^{er} juin 2010.

http://www.infocomm.org/cps/rde/xbcr/infocomm/Global_MDSS__TOC_ExecSummary.pdf

<u>Accord de libre-échange nord-américain.</u> Partie quatre : Marchés publics, chapitre 10 : Marchés publics. Le 7 mai 2010. Le 1^{er} juin 2010. http://www.nafta-alena.gc.ca/fr/view.aspx?x=299.

Statistique Canada. structure des industries canadiennes, décembre 2012. TPSGC. Le 4 mars 2013. http://

http://www5.statcan.gc.ca/cansim/pick-choisir;jsessionid=B1DF5D435B01E507385B88B715849AA9?id=5510003&p2=3
3&retrLang=fra&lang=fra

Statistique Canada. Table 301-0006 Principal statistics for manufacturing industries. 2012. TPSGC. Le 21 mars 2013.